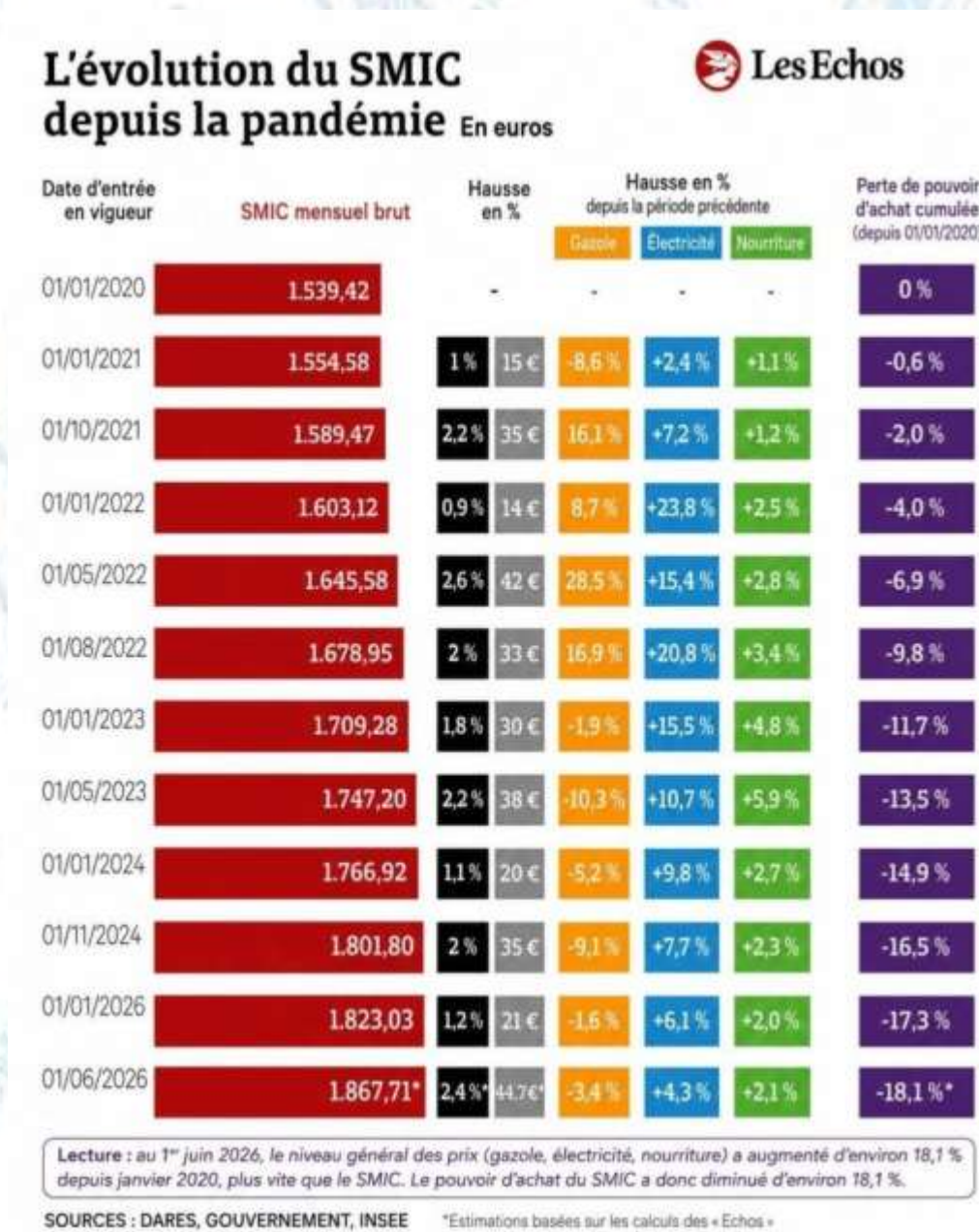


**SMIC : +21 % depuis 2020...
mais le pouvoir d'achat recule de près de 18 % !**



Derrière les revalorisations successives du SMIC, une réalité économique plus complexe se dessine : les augmentations salariales n'ont pas totalement compensé la hausse du coût de la vie. la

 Ce qu'il faut retenir
Depuis le 1er janvier 2020 :

✅ Le SMIC mensuel brut est passé de 1 539,42 € à 1 867,71 €, soit une hausse cumulée d'environ 21,3 %.

✅ Plusieurs revalorisations automatiques sont intervenues sous l'effet de l'inflation, notamment en 2022 et 2023.

❌ Dans le même temps, les dépenses contraintes ont fortement progressé :

Électricité : +4,3 % sur la dernière période et une hausse importante depuis 2020.

Alimentation : +2,1 % sur la dernière période.

Énergie et carburants : malgré une détente récente, les niveaux restent élevés.

❌ Selon les estimations présentées, le pouvoir d'achat réel du SMIC aurait diminué d'environ 18,1 % depuis 2020.

 Quels enseignements pour les employeurs publics ?

La situation interroge directement les politiques de rémunération dans la fonction publique territoriale :

➡ Difficultés accrues de recrutement sur les métiers les moins rémunérés.

➡ Compression des grilles indiciaires lorsque les premiers échelons sont régulièrement rattrapés par le SMIC.

➡ Risque de démotivation et sentiment de déclassement chez certains agents.

➡ Nécessité de renforcer les leviers complémentaires : action sociale, qualité de vie au travail, protection sociale complémentaire, parcours professionnels et politique indemnitaire.

 Un enjeu majeur pour la FPT

Lorsque le SMIC progresse plus vite que les rémunérations publiques, la question n'est plus seulement budgétaire. Elle devient un enjeu d'attractivité, de fidélisation des talents et de continuité du service public local.

Les collectivités territoriales devront continuer à adapter leurs stratégies RH dans un contexte où les tensions sur le pouvoir d'achat restent fortes.

❓ Selon vous, les mécanismes actuels de revalorisation des rémunérations dans la fonction publique permettent-ils encore de préserver durablement le pouvoir d'achat des agents territoriaux ?

💬 Avis : Cette infographie illustre parfaitement le décalage croissant entre les mécanismes de revalorisation salariale et le ressenti des agents. Pour les employeurs territoriaux, la question du pouvoir d'achat ne peut plus être abordée uniquement sous l'angle de la rémunération indiciaire ; elle doit s'inscrire dans une stratégie RH globale associant rémunération, conditions de travail, reconnaissance et perspectives professionnelles.